

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 mai 2015

OBJET :

Exercice des compétences déléguées

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n° 1

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibérations du 19 avril 2014, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a :

1.- accepté le 12 mars 2015, la proposition de remboursement portant sur l'enfoncement de la porte arrière droite du véhicule LOGAN de marque DACIA immatriculé BW-089-TX le 1^{er} décembre 2014 pour un montant de 1 048,80 € ;

2.- accepté le 16 mars 2015, l'offre de la société Ecofinance, sise 5 avenue Albert Durand, Aéroport bat 5 - 31700 BLAGNAC, représentée par Monsieur Gilles TESTUD.

Le diagnostic qui portera sur l'analyse des bases fiscales des établissements professionnels et du tissu économique communal et sur l'analyse de la réforme fiscale sera réalisé à titre gratuit ;

3.- accepté le 23 mars 2015, le mandat de vente sans exclusivité, proposé par l'agence immobilière PW IMMO qui a pour but d'assurer la vente de l'immeuble sis 2 rue Christian Moench à Essey-lès-Nancy.

La rémunération du mandataire en cas de vente est fixée à 5 000 € T.T.C. pour un montant de vente de 120 000 € net vendeur.

La durée du mandat est fixée à 10 mois à compter de la date de signature du mandat ;

4.- accepté le 24 mars 2015, la convention tripartite portant sur la participation de l'animatrice du R.A.M. à un atelier « Les aspects administratifs » auprès des Assistantes Maternelles, proposée par le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle et la Caisse d'Allocation Familiales de Meurthe-et-Moselle.

Le Conseil Départemental versera à la municipalité d'Essey-lès-Nancy, gestionnaire du R.A.M., une somme forfaitaire de 125 € par demi-journée d'intervention comprenant la fourniture du support de formation.

Tous les ans, le gestionnaire du R.A.M. communiquera au Conseil Départemental un état récapitulatif de ses interventions pour le versement de la participation ;

5.- accepté le 25 mars 2015, la convention de mise à disposition d'un local, sis place de la République, au bénéfice de l'association « Essey-lès-Nancy de la Belle Epoque aux Années Folles ».

Le local est constitué de bureaux dans un ensemble administratif d'une superficie de 78,17 m².

La convention est établie à compter du 1^{er} avril jusqu'au 30 juin 2015.

Les locaux sont mis à disposition gratuitement à l'association « Essey-lès-Nancy de la Belle Epoque aux Années Folles », afin de confectionner des costumes dans le cadre des commémorations du centenaire de la Grande Guerre ;

6.- accepté le 30 mars 2015, l'indemnité de remboursement des émoluments de Maître Niango désigné pour défendre les intérêts de la commune proposée par la société GROUPAMA dans le cadre du contentieux opposant la ville d'Essey-lès-Nancy à M. Julien Renaud pour un montant de 1 165,26 € ;

7.- accepté le 31 mars 2015, la convention fixant les conditions de participation d'intervenants extérieurs rémunérés hors Education Nationale dans les écoles pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive, notamment la participation aux « foulées de l'oppidum ». Toute intervention extérieure rémunérée doit faire l'objet d'un projet spécifique élaboré en commun par les enseignants et l'intervenant. Il est soumis à l'approbation de l'Inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription à laquelle l'école est rattachée ;

8.- accepté le 1^{er} avril 2015, la proposition de remboursement portant sur le vol avec effraction de l'appartement sis 4 rue Roger Bérin survenu le 9 mai 2014 pour un montant de 936,85 € ;

9.- retenu le 1^{er} avril, la convention d'occupation temporaire de l'espace sportif Emile Gallé et du parking Maringer, et d'organisation du McDo Kids Sport le 13 juillet 2015 à Essey-lès-Nancy ;

10.- accepté le 2 avril 2015, par convention, les modalités d'intervention de Monsieur Nicolas CARLIN, dans le cadre de l'accueil de loisirs « LES LUTINS.

Monsieur Nicolas CARLIN est intervenu du 13 avril au 24 avril 2015 inclus.

En contrepartie de ses prestations, Monsieur Nicolas CARLIN a été rémunéré à raison de 18,46 € T.T.C. l'heure d'animation ;

11.- accepté le 2 avril 2015, par convention, les modalités d'intervention de Madame Nathalie COLLOT, dans le cadre de l'accueil de loisirs « LES LUTINS. Madame Nathalie COLLOT a animé avec ce public une activité d'éveil corporel.

Madame Nathalie COLLOT est intervenue le lundi 13 avril 2015 et le jeudi 16 avril 2015.

En contrepartie de ses prestations, Madame Nathalie COLLOT a été rémunérée à raison de 30 € T.T.C. l'heure d'animation ;

12.- accepté le 3 avril 2015, la proposition de renouvellement de l'adhésion de la commune à l'association des Maires de France.

La commune acquittera la somme de 4 062,72 € correspondant au montant de la cotisation fixé pour l'année 2015 ;

13.- accepté le 9 avril 2015, l'avenant relatif à l'actualisation du montant des travaux proposé en 2008 par le groupement de maîtrise d'œuvre Atelier Grégoire ANDRE - EOLE INGENIERIE pour les travaux de restauration et de mise aux normes de l'église Saint-Georges à Essey-lès-Nancy.

Le montant estimé des travaux s'élève à 375 830 € H.T.

La rémunération du groupement de maîtrise d'œuvre se répartit de la façon suivante :

- Atelier Grégoire ANDRE avec un taux de 8,5 % soit 31 945,55 € H.T.
- EOLE INGENIERIE avec un taux de 1,3 % soit 4 885,79 € H.T. ;

14.- accepté le 13 avril 2015, l'offre proposée en date du 20 mars 2015 par la société LOR TP Sarl, sise 6 rue Hubert Curien – Parc Saint Jacques II à Maxéville pour les travaux d'aménagement du parking de la salle des fêtes Maringer et les travaux sur le réseau d'eau pluviale du chemin de la Balaie à Essey-lès-Nancy.

Le titulaire du marché sera rémunéré sur la base du bordereau des prix unitaires dont le montant total est fixé à 13 204,70 € H.T.

Le délai d'exécution est fixé à six semaines à compter de la date de notification du marché ;

15.- accepté le 14 avril 2015, la convention portant sur l'organisation d'un spectacle de conte africain à destination des enfants et de leurs accompagnants, entre l'association Conteur Africain et la Ville d'Essey-lès-Nancy.

La convention est établie pour la séance du mercredi 20 mai 2015 à 10h00 à la Maison des Associations, salle Bérin.

En contrepartie, la Ville d'Essey-lès-Nancy versera à l'association Conteur Africain la somme de 300 € T.T.C. pour sa prestation ;

16.- accepté le 14 avril 2015, la convention portant sur l'organisation d'un groupe de parole de parents sur le thème « La fratrie : liens entre les enfants et avec les parents » entre Madame Carole BOURGATTE et la municipalité d'Essey-lès-Nancy.

La convention est établie pour le mercredi 27 mai 2015 de 9h à 11h à la Maison de la Parentalité.

En contrepartie, la Ville d'Essey-lès-Nancy versera à Madame Carole BOURGATTE la somme de 130 € T.T.C. pour sa prestation ;

17.- accepté le 14 avril 2015, l'avenant relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement d'une crèche dans un bâtiment existant à Essey-lès-Nancy.

Le montant de l'avant-projet définitif établi par la maîtrise d'œuvre et validé par le maître d'ouvrage s'élève à 241 250 € H.T. y compris l'option retenue à 1 800 € H.T. correspondant au rehaussement de la dalle.

La rémunération totale des titulaires est fixée à 9 % du montant hors taxe des travaux soit 21 712,50 € H.T.

L'avant-projet définitif a été remis le 21 octobre 2014 à la demande du maître d'ouvrage pour réévaluer le coût définitif des travaux sur 200 m² au lieu des 300 m² prévus initialement ;

18.- accepté le 15 avril 2015, la proposition de don de trois fauteuils roulants et de trois déambulateurs par Mme Eveline STEIN ;

19.- retenu le 17 avril 2015, suite à la consultation lancée par la collectivité pour la réalisation de prestations d'entretien du complexe sportif rue du Général de Gaulle, l'offre pour le lot 1 Tonte de l'entreprise TECHNIGAZON, sise 18 rue Pierre Atton à ATTON, représentée par Monsieur Florian KREITWILL, son gérant.

Le contrat prend effet à la date du 1^{er} mai 2015 pour une durée de trois ans.

Le montant annuel des prestations s'élève à 8 897 € H.T. Les prix figurant au DPGF (Décomposition du Prix Global et Forfaire) sont fermes et révisibles chaque année au 1^{er} mai ;

20.- retenu le 17 avril 2015, suite à la consultation lancée par la collectivité pour la réalisation de prestations d'entretien du complexe sportif rue du Général de Gaulle, l'offre pour le lot 2 Entretien mécanique (fertilisation des sols, aération et décompostage des sols, regarnissage et traitements des sols,...) de l'entreprise SOTREN, sise rue Haute à CHAMPAGNE VONGEANNE, représentée par Monsieur Eric COULON, son président.

Le contrat prend effet à la date du 1^{er} mai 2015 pour une durée de trois ans.

Le montant annuel des prestations s'élève à 8 582,20 € H.T. Les prix figurant au DPGF (Décomposition du Prix Global et Forfaire) sont fermes et révisibles chaque année au 1^{er} mai ;

21.- retenu le 17 avril 2015, suite à la consultation lancée par la collectivité pour la réalisation de maintenance des ascenseurs et des portes sectionnelles, l'offre de l'entreprise SCHINDLER, sise 18 Parc Saint Jacques II – 8 rue Paul Langevin à MAXEVILLE, représentée par Monsieur Pierre VANSTOFLEGATTE, son président directeur général.

Le contrat prend effet à la date du 1^{er} mai 2015 pour une durée de 43 mois.
Le montant annuel des prestations s'élève à 2 797,48 € H.T.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle, le 13 mai 2015.

Pour extrait,



Le Maire,

Michel Breuille
Michel BREUILLE

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2015

tenu sous la présidence de
de M. Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	21
- Nombre de votants :	26
- Convocation du Conseil Municipal le :	24 avril 2015
- Convocation distribuée le :	4 mai 2015
- Affichage du procès-verbal le :	23 juin 2015

PRESENTS

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, MME CADET, M. THOUVENIN, MME COLME, Adjoints.
- MME GEORG, M. PernoSSI, MME SAGET, M. HOFFER, MME PARISOT, M. ROSSIGNON, MME LANZI, MME DOLATA, M. GONCALVES, M. MARSON, M. LEINSTER, MME MATHIEU, MME POYDENOT D'ORO DE PONTONX, M. CAUSERO, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS

- M. SAPIRSTEIN à M. HOFFER
- MME LEDROIT à MME CADET
- M. FRANIATTE à MME DOLATA
- M. RIFF à M. LEINSTER
- M. CLOMES à MME MATHIEU

EXCUSE

- M. VOGIN

ABSENTS

- M. DI TOMMASO
- MME PAGELOT

SECRETARE DE SEANCE

- M. Hubert ROSSIGNON

Pour extrait,

Le Maire,



Michel BREUILLE